

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 26 juin 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.2) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.3), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Philippe GONON (à partir du 7.3), M. Jacques GROSPELLIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 0.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.5), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 0.2) Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE (à partir du 0.2 et jusqu'au 7.3) Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 7.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 0.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.3), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 7.2) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.2) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :** Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Yannick POUJET, M. Gérard VAN HELLE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Michel JASSEY

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONTEMPS (jusqu'au 0.1), C. CAULET, Y.M. DAHOU, M.L. DALPHIN (jusqu'au 7.1), C. DEVESA, A. GHEZALI, P. GONON (jusqu'au 7.2), T. MORTON (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET, R. REBRAB (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (à partir du 1.1.3), D. SCHAUSS (jusqu'au 0.1), G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.2), H. TRUDET, C. LINDECKER, D. PARIS, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET (à partir du 0.2), A. JACQUEMET (jusqu'au 7.2), D. JACQUIN, J. BAVEREL.

**Mandataires :** S. WANLIN (jusqu'au 0.1), A. VIGNOT, N. BODIN, S. PESEUX (jusqu'au 7.1), A. POULIN, M. ZEHAF, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, C. MICHEL (jusqu'au 0.1), D. DARD (à partir du 1.1.3), B. FALCINELLA (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), Y. DELARUE, T. ROBERT, R. STEPOURJINE, J. KRIEGER, C. BARTHELET (à partir du 0.2), P. ROUTHIER (jusqu'au 7.2), B. ASTRIC, J.P. MICHAUD

**Délibération n°2017/003703**

**Rapport n°1.1.4 - Décision modificative n°1 de 2017**

## Décision modificative n°1 de 2017

**Rapporteur** : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

**Commission** : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

### Résumé :

Le projet de décision modificative n°1 qui est soumis au Conseil communautaire permet, comme chaque année, d'intégrer les résultats de l'exercice budgétaire précédent et de procéder aux ajustements de crédits nécessaires, suite aux informations nouvelles intervenues depuis le vote du budget primitif, soit le 30 mars dernier pour ce qui concerne le BP 2017.

Ce projet de DM1 prend en compte en particulier les ajustements de crédits d'investissement liés à l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF), soumise également à votre approbation. Cette actualisation du PPIF, avec une déclinaison affinée des projets à l'horizon 2021, est réalisée sur la base confirmée d'un volume global d'investissement porté à 92 M€ (budget principal) sur la période 2016-2020. Cette majoration de l'effort d'investissement, décidée en 2016 et donc confirmée en 2017, est rendue possible par l'utilisation des excédents d'investissement antérieurs, issus à la fois d'une gestion rigoureuse du fonctionnement et du décalage dans le temps de la réalisation de certains projets d'investissement qui permettent de dégager des moyens provisionnels pour renforcer ponctuellement la capacité à investir du Grand Besançon.

## **Partie 1 - Révision du Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) partie Investissement 2017-2021**

La révision du PPIF, soumise à l'approbation du Conseil communautaire, porte sur la partie investissement. Elle est réalisée dans le strict respect de la prospective financière, pour la période 2017-2021.

**En 2016 en effet, l'Agglomération a décidé de s'engager dans un effort d'investissement exceptionnel sur le mandat. Ce sont ainsi 92 M€ qui seront investis sur le budget principal (et donc hors transports, déchets, CRR et budgets annexes de zones d'activité économique) au cours de la période 2016-2020, soit 17 M€ de plus que prévu initialement. Le retour à un niveau « long terme » d'investissement (15 M€ par an) est prévu à l'issue, soit à partir de 2021.**

Ce programme d'investissement est particulièrement ambitieux au service du dynamisme et du développement du territoire, et répond aux enjeux d'attractivité, de cohérence territoriale, et d'aménagement durable, qui ont été réaffirmés notamment lors du vote du BP 2017.

Cet effort en faveur de l'équipement est rendu possible, conformément à la prospective, par l'utilisation progressive des excédents exceptionnels de ces 2 dernières années et se fera donc sans dégradation de la sécurité financière de la Communauté d'Agglomération, à travers le respect des indicateurs de pilotage budgétaire confirmés notamment lors du débat d'orientations budgétaires 2017, en matière d'épargne nette et de capacité de désendettement.

L'actualisation annuelle du PPIF pour sa partie Investissement permet ainsi de prendre en compte l'avancement des différents projets, les résultats d'appels d'offre et des études, mais aussi les choix de programmation, en totale adéquation avec la prospective de l'Agglomération. Elle permet ainsi de vérifier chaque année la faisabilité des projets (même si certains, de fait, sont logiquement inscrits sous forme prévisionnelle en fonction de leur avancement) au regard des capacités d'investissement de l'Agglomération sur les 5 prochaines années.

Le résultat de cette actualisation confirme donc **la tenue de l'objectif d'un programme d'équipement de 92 M€ sur la période 2016-2020 avec la nécessité d'ajuster le volume des dépenses à nos capacités de financement. Le PPIF prévoit la mise en œuvre d'opérations d'équipements et d'aménagements porteurs d'avenir, et répondant aux grandes priorités de politiques publiques du mandat, à savoir :**

- l'aide aux communes dans le cadre d'un projet global de renforcement de la solidarité communautaire,
- l'attractivité du territoire, le développement durable et la qualité de vie,
- le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche,
- l'habitat.

Sur cette période (2016-2020), seront notamment menées les études préalables à la réalisation d'équipements structurants présentant un caractère stratégique en termes d'attractivité et de rayonnement pour notre territoire. Il s'agit de la Bibliothèque d'agglomération-bibliothèque universitaire et par ailleurs du schéma d'équipements aquatiques et de loisirs de plein air qui comporte trois volets : la réhabilitation - modernisation de la piscine de Chalezeule, l'aménagement du plan d'eau d'Osselle, création d'un équipement aqualudique.

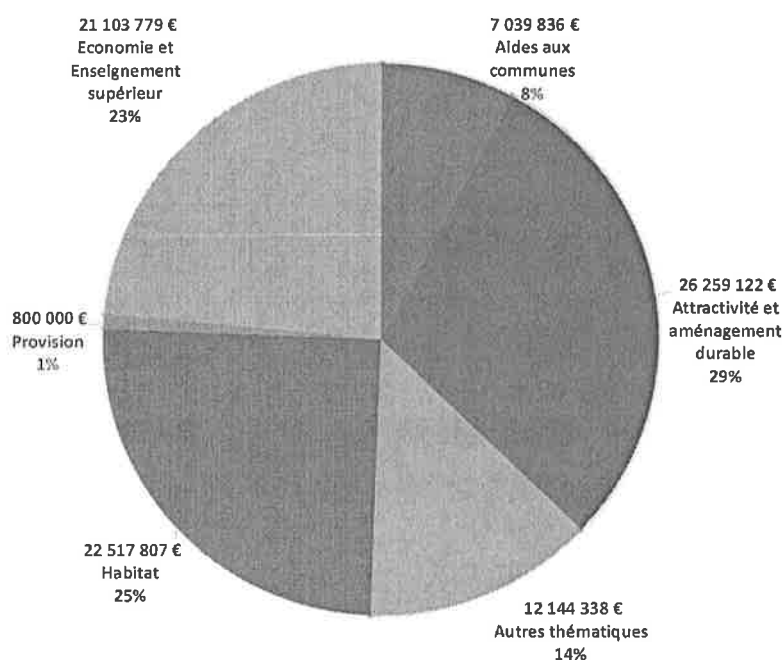
Ces crédits permettront d'avancer dans la préparation et la structuration de ces projets, pour faciliter la décision et les choix de réalisation (une première enveloppe à hauteur de 4,7 M€ est intégrée en 2021 pour la réalisation à proprement parler de ces équipements structurants), tout en garantissant que l'Agglomération ne s'engage pas de manière inconsidérée dans des investissements qu'elle n'aurait pas à terme les capacités de porter.

Rappelons en effet que les incertitudes financières pour l'avenir sont particulièrement fortes, comme cela avait été relevé lors des orientations budgétaires, avec

- Des incertitudes externes : la poursuite du redressement des finances publiques et de la baisse des dotations de l'Etat, le positionnement du territoire quant à l'éligibilité et/ou la contribution au FPIC, mais aussi concernant les grands projets d'équipement, les discussions qui vont s'engager dans les 3 prochaines années sur la renégociation des contractualisations avec nos partenaires externes, par exemple pour le Contrat de Plan Etat-Région (tant pour la clause de revoyure prévue en 2018 que pour le prochain CPER après 2020) ;
- Des incertitudes internes, et notamment le renouvellement de la DSP Transports en 2018, mais également s'agissant de certains projets d'investissement très structurants fortement portés par l'Agglomération, la nécessité d'affiner par des études les programmes, les scénarii possibles, les calendriers, le coût global...

Parallèlement, il nous faudra avancer collectivement sur le projet de territoire, qui permettra d'affiner les besoins d'équipements en lien étroit avec les objectifs à déterminer. Le PPIF pourra ainsi en être le reflet et permettre la mise en œuvre de ses orientations.

**L'affectation du PPIF actualisé 2017-2021 par grandes priorités politiques (crédits d'investissement) :**



**Le PPIF soumis à examen figure en annexe 2 du présent rapport.**

La DM1 proposée en deuxième partie permet d'ores et déjà de prendre en compte certains ajustements de crédits liés à l'actualisation du PPIF.

La DM1 2017 est établie dans le respect du cadrage budgétaire fixé dans le cadre de la prospective financière et le PPIF.

Elle intègre la reprise des résultats 2016 qui seront utilisés au fur et à mesure de la mise en œuvre opérationnelle des projets du PPIF d'ici à 2020.

Elle prend par ailleurs en compte :

- les ajustements nécessaires des prévisions de dotations et reversements de fiscalité suite aux notifications reçues depuis le vote du budget primitif,
- des ajustements de dépenses, en fonction notamment de l'état d'avancement des différentes opérations d'investissement.

### **I. Budget principal**

#### **A/ Affectation des résultats 2016 et financement des restes à réaliser**

Suite à l'étude du compte administratif 2016, au calcul des résultats définitifs 2016 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter les résultats.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à **16 244 725,65 €**. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2016 (- 12 948 759,36 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (3 295 966,29 €).

Le solde de l'excédent 2016 est pour sa part affecté à la section de fonctionnement pour **17 018 812,35 €**.

#### **B/ Dotations et fiscalité**

##### **1. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Le montant de la DGF 2017 a été publié par la DGCL le 7 avril 2017. La DGF 2017 s'élève ainsi à 18 460 698 €, soit + 599 698 € par rapport aux estimations du BP 2017, principalement sur la dotation d'intercommunalité.

Cette hausse intègre en effet le bonus « agglomérations » mis en place lors de la Loi de Finances 2017 et dont l'objectif est de corriger la baisse de la DGF intervenue spécifiquement au niveau des agglomérations en 2016 suite au développement des Communautés urbaines et Métropoles. Ce bonus n'avait pu être estimé lors de la préparation budgétaire, les arbitrages du Comité des Finances Locales n'étant pas finalisés.

Au global, et après ajustements en DM 1, la DGF se monte à 18 460 698 €, soit une hausse de 354 K€ par rapport à 2016 s'expliquant à la fois par ledit bonus « agglomérations » mais aussi par l'incidence de l'extension de périmètre géographique du Grand Besançon.

Pour rappel, en 2014 la DGF s'élevait à 21 892 324 €, en 2015 à 20 451 193 € et en 2016 à 18 106 774 €. Ainsi, depuis 2014, l'Agglomération aura-t-elle dû faire face à une baisse effective de près de 16 % de sa DGF, soit en volume une perte de recettes de 3,4 M€, alors même que son périmètre géographique s'est étendu.

##### **2. Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) - Aire de Grands Passages Chaudefontaine**

Dans la délibération de la DSC relative au volet solidarité sociale, il est proposé de compléter son mode de calcul pour la partie « gens du voyage » afin de permettre la prise en compte des **aires dites « de grands passages »**. A ce titre, il convient d'augmenter l'enveloppe DSC à hauteur de 26 100 € pour l'aire temporaire de Chaudefontaine.

##### **3. Exonération TASCOM**

Il est nécessaire d'ajuster (+10 K€) les crédits inscrits pour les exonérations de TASCOM au vu de la consommation actuelle.

## C/ Ajustements de prévisions budgétaires en dépenses :

### 1. Gestion des assemblées

Compte tenu de l'ajout de huit séances de bureaux débats, des frais de retranscription des bureaux doivent être augmentés de 6 K€. Par ailleurs, des frais de location du hall de la CCIT doivent être pris en compte lors de la tenue des réunions du Conseil communautaire (1 K€).

### 2. Assurances responsabilité civile

Les crédits d'assurance doivent être réévalués de 18 900 €. L'augmentation de 40 % de la cotisation d'assurance en responsabilité civile, au titre de l'année 2016, est due à la fois à l'augmentation de la masse salariale entre 2015 et 2016 (+ 27 %) et à une augmentation unilatérale de 30 % de la prime provisionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'assureur de l'époque (PNAS).

A noter que l'ancienne police d'assurance était calculée avec une base assise sur la masse salariale, alors que le nouveau contrat, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 a une base de calcul liée au budget de fonctionnement de chaque exercice.

### 3. Ressources humaines : transfert de la compétence PLUi et créations de postes

Le transfert de la compétence PLUi au 1<sup>er</sup> juin 2017 implique le transfert de personnel de la Direction de l'urbanisme de la Ville de Besançon ainsi que la création de nouveaux postes. Au total, il convient donc d'inscrire des dépenses nouvelles à hauteur de 784 K€ qui seront en partie financées par une augmentation de 331 K€ de l'attribution de compensation perçue pour la partie d'activités relevant des projets de la Ville (CLECT de septembre 2017).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, différents postes ont été créés : un chargé d'opération ZAE (Intégration d'un agent de l'ex-communauté de communes de la Dame Blanche Bussière), un chef de projet coopération transfrontalière avec la Suisse, ainsi que l'intégration d'un agent du syndicat intercommunal de l'échangeur de valentin au service des voiries d'intérêt communautaire. Ces postes nécessitent une augmentation des dépenses à hauteur de 250 K€.

### 4. Communication : prestation agence de relations presse

Le marché public pour "l'accompagnement et l'aide à la diffusion des outils presse" doit être lancé prochainement. D'un montant global de 40 000 €, les frais sont partagés pour moitié entre la ville de Besançon et l'Agglomération (20 K€).

### 5. Locaux de la City

La sécurisation des locaux engendre des dépenses de fonctionnement à hauteur de 12 K€ pour le nouveau contrat de surveillance (interventions et rondes). De plus un dépôt de garantie est également demandé.

### 6. Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le Grand Besançon va vendre des certificats d'économie d'énergie. La recette liée à cette vente est estimée à 180 K€. Conformément à la convention prise avec les communes de l'Agglomération, 50 % des recettes leur seront reversées, il convient donc d'inscrire 90 K€ en dépenses et 180 K€ en recettes.

### 7. Aire de grands passages Chaudfontaine

Les dépenses liées au fonctionnement de l'aire provisoire de grand passage provisoire à Chaudfontaine sont estimées à 88 K€. Ces crédits permettront notamment de prendre en charge les coûts relatifs aux abonnements et consommations en eau et en électricité, à l'enlèvement des ordures ménagères, et à l'entretien des terrains. A noter que si l'alimentation électrique définitive des terrains est réalisée en 2017, cette dépense en fonctionnement pourra être revue à la baisse.

#### 8. Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

Lors du vote du BP 2017 du conseil métropolitain du pôle Centre Franche-Comté, il a été décidé une augmentation des contributions des membres pour permettre à la structure de fonctionner. Cela induit une augmentation de 5 K€ pour la CAGB.

#### 9. Projet outdoor

La contribution de la CAGB à l'écriture de la norme AFNOR relative aux sentiers de trail s'élève à 2 300 €. De plus il est nécessaire, dans le cadre du projet outdoor du Grand Besançon, de concevoir des outils pour les parcours de trail permanents (balisage physique des sentiers et déclinaison numérique) estimés à 22 500 €.

#### 10. Office de tourisme

Il est proposé d'inscrire à titre prévisionnel un complément de subvention de 26 344 € à l'Office de Tourisme sur 2017 correspondant aux recettes prévues de taxe de séjour 2017.

#### 11. Gestion de la base d'Osselle

Suite au transfert de compétence effectif depuis le 15 avril, il est nécessaire d'inscrire des crédits en investissement et fonctionnement permettant de satisfaire aux obligations de la CAGB relatives à la gestion de la base de loisirs actuelle.

En investissement (47 K€), les besoins identifiés prennent en compte la remise en état du parcours santé en vue de la tenue du triathlon du 4 juin, les dépenses liées à des travaux de sécurisation obligatoires, et d'éventuelles dépenses de renouvellement d'équipements de sécurité.

En fonctionnement (45 K€), les crédits doivent permettre la prise en charge des frais de ménage (bloc sanitaire), de l'entretien du site (tonte, élagage, débroussaillage), des petits travaux d'équipement liés à la sécurisation, des dépenses liées à l'hygiène et santé (analyses de la qualité eau de baignade), de la fourniture de matériel de sécurité (bouteilles oxygène et air, bouées et cordes à renouveler), les visites de contrôle (agrès du parcours santé, toboggan, jeux), et le paiement des abonnements et consommations des fluides.

Le loyer versé par le gestionnaire est inscrit en recettes (19 K€) et un redéploiement de 30 K€ est fait depuis l'opération « aires de camping-car ». A noter que le montant de l'attribution de compensation pour la gestion de la base d'Osselle passera en CLECT de septembre.

#### 12. CNle et passeports

Dans le cadre de la mise en place des cartes d'identité électroniques depuis le 22 mars dernier, cinq communes sur le territoire de l'Agglomération se trouvent placées dans l'obligation de traiter l'ensemble des demandes (avec l'implantation de deux dispositifs de recueil supplémentaires sur Besançon, les quatre autres communes continuant chacune à disposer d'un seul dispositif de recueil, Saint-Vit, Ecole-Valentin, Marchaux et Saône).

Il est proposé la prise en charge en 2017 par l'Agglomération de l'investissement à réaliser pour permettre une prise de rendez-vous en ligne et pour permettre aux communes qui le souhaitent de réaliser une pré-demande (notamment pour les personnes en difficulté avec le numérique), soit un total de 46 K€.

Des dépenses de fonctionnement liées aux dépenses informatiques citées ci-dessus sont également à prendre en compte à hauteur de 5 K€ (environ 1 000 € par an et par dispositif de recueil).

#### 13. SCOT

La redéfinition du temps de travail des agents mis à disposition pour le SCOT induit une baisse des recettes prévues au BP 21017 à hauteur de 20 K€.

#### D/ Des redéploiements de crédits

Des ajustements entre chapitres budgétaires doivent être faits en DM 1 pour permettre l'engagement des dépenses dans le respect de la nomenclature comptable M14.

Il convient d'augmenter les crédits ouverts sur les chapitres 21 « Immobilisations corporelles » (+50 K€) et 27 « Autres immobilisations financière » (+13 K€).

Ces augmentations sont intégralement compensées par des réductions sur les chapitre 011 « Charges à caractère général » (- 2 K€), 65 «Autres charges de gestion courante » (- 4K€), 20 « Immobilisations incorporelles » (-50 K€) et 204 « Subventions d'équipement » (-7 K€).

#### E/ Actualisation du PPIF en investissement

Conformément au plan d'actualisation du PPIF présenté en première partie, il convient d'ajuster les crédits en DM 1 sur les projets Bibliothèque d'agglomération (études), réduction du programme de la requalification du site de Palente, augmentation du capital de la SPL Territoire 25, Bio Innovation et développement du Site d'Osselle compte tenu de leur avancée.

Des crédits supplémentaires sont inscrits pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (70 K€ en net), le Fablab (10K€) et les subventions pour la construction de logements locatifs (la révision de l'AP/CP est détaillée dans la délibération spécifique de révision des AP/CP).

#### F/ Nouvel équilibre du budget principal

Le BP 2017 prévoyait un recours à l'emprunt de 8,2 M€. Ce besoin de financement par emprunt est intégralement annulé en DM 1 2017, comme annoncé lors du vote du BP 2017.

Une enveloppe d'investissement, d'un montant de 8,6 M€, intégrée au projet de DM 1, est destinée à financer la réalisation des projets inscrits du PPIF sur la fin du présent mandat.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 16 741 146,35 €, tandis que le besoin de financement par emprunt est ramené à 0 € (contre 8 155 522,47 € au budget primitif).

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2017	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2017	Recettes DMI	TOTAL
Réel	95 334 086,00	1 414 056,00	96 748 142,00	107 448 179,00	18 155 202,35	125 603 381,35
Ordre	9 435 121,00		9 435 121,00	8 431 133,92		8 431 133,92
Virement de section à section	11 110 105,92	16 741 146,35	27 851 252,27			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>115 879 312,92</b>	<b>18 155 202,35</b>	<b>134 034 515,27</b>	<b>115 879 312,92</b>	<b>18 155 202,35</b>	<b>134 034 515,27</b>
Section d'investissement	Dépenses BP 2017	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2017	Recettes DMI	TOTAL
Réel	23 040 163,97	24 984 827,53	48 024 991,50	2 770 548,50	16 399 203,65	19 169 752,15
Ordre	8 431 133,92		8 431 133,92	9 435 121,00		9 435 121,00
Virement de section à section			0,00	11 110 105,92	16 741 146,35	27 851 252,27
Besoin de financement par emprunt				8 155 522,47	-8 155 522,47	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>31 471 297,89</b>	<b>24 984 827,53</b>	<b>56 456 125,42</b>	<b>31 471 297,89</b>	<b>24 984 827,53</b>	<b>56 456 125,42</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

## II. Budget annexe Transports

### A/ Affectation des résultats 2016 et reprise des restes à réaliser d'investissement

Suite à l'étude du compte administratif 2016, au calcul des résultats définitifs 2016, il convient d'affecter les résultats de la façon suivante :

- le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 7 805 375,76 €. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2016 (- 7 569 968,65 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (235 407,11 €),
- le solde de l'excédent 2016 est affecté à la section de fonctionnement pour 190 703,32 €.

### B/ Les nouvelles dépenses et ajustements

#### SPL Régionale Transports

Dans le cadre du transfert de la compétence « transport interurbain et scolaire » départementale vers la Région Bourgogne Franche-Comté, la Région a décidé de créer une société publique locale (SPL) qui aura en charge, à partir de septembre 2017, d'assurer des prestations de transport pour ses actionnaires.



Sur le périmètre du Grand Besançon, cette SPL se substituera à la Régie des Transports du Doubs, pour assurer des missions de transport de voyageurs.

La SPL ne pouvant intervenir que pour le compte de ses actionnaires, le Grand Besançon a donc décidé d'adhérer à la SPL régionale par délibération du 30 mars 2017. Cette décision prévoit un apport au capital de la SPL, par le Grand Besançon, d'un montant de 31 000 €, qui sera transformé en 3 100 actions, et permettant à la collectivité d'être représentée au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la société nouvellement créée

### Outillage

Il convient de procéder à la réinscription de 30 K€ pour l'acquisition d'un chariot élévateur dont la dépense n'a pu faire l'objet d'un reste à réaliser en 2016.

### Tramway

Sur l'AP du tramway, les besoins ont été affinés notamment en termes de matériel et d'outillage, donnant lieu à une nouvelle répartition des crédits entre les différents chapitres comptables, sans modification du montant total de l'AP et des CP 2017 (la révision de l'AP/CP est détaillée dans la délibération spécifique de révision des AP/CP).

### C/ Les opérations d'ordre budgétaires

#### Transferts d'études Tramway

Une opération d'ordre comptable concernant les travaux de réalisation de la ligne de tramway est rendue nécessaire par la réglementation. Il est proposé de basculer les études (nature comptable 2031) en immobilisations définitives (nature comptable 2151) afin de pouvoir procéder aux amortissements.

Ces écritures d'ordre, équilibrées en dépenses et recettes sont inscrites en dehors de l'AP/CP afin de ne pas perdre la lisibilité du suivi financier de l'opération.

#### Opérations sur l'inventaire

Dans le cadre de l'instruction M4, des crédits équilibrés en dépenses et en recettes doivent être inscrits au budget pour permettre de sortir des biens vendus de l'inventaire. Dans le cadre du projet Tramway des acquisitions immobilières ont été revendues et doivent faire l'objet des écritures d'ordre correspondantes.

De plus dans le cadre du changement de délégataire au 1er janvier 2018 pour l'exploitation des transports de voyageurs au sein du Grand Besançon, il convient de mettre à jour l'inventaire mis à disposition du délégataire. De nombreux biens mobiliers doivent être mis à la réforme (biens obsolètes ou biens physiquement absents) et certains biens immobiliers doivent faire l'objet d'un retour de mise à disposition (Ex : Trey, Causses). Quelques biens obsolètes ne sont pas totalement amortis (ex : girouettes à films...).

#### Transferts de droits à déduction

Dans le cadre de la DSP pour les activités de transport urbain régulier, le Grand Besançon n'est pas assujéti s'agissant d'une activité déléguée dont il ne perçoit pas directement les recettes : il récupère donc la TVA sur ses dépenses d'investissement via un transfert de droit à déduction.

Ces opérations sont équilibrées en dépenses et recettes.

### D/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 577 296,68 €, ainsi que le besoin de financement par emprunt qui est diminué de 129 703,32 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est ainsi pas modifiée.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2017	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2017	Recettes DMI	TOTAL
Réel	35 826 493,11		35 826 493,11	46 421 365,73	190 703,32	46 612 069,05
Ordre	5 671 433,60	768 000,00	6 439 433,60	203 687,00		203 687,00
Virement de section à section	5 127 126,02	-577 296,68	4 549 829,34			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>46 625 052,73</b>	<b>190 703,32</b>	<b>46 815 756,05</b>	<b>46 625 052,73</b>	<b>190 703,32</b>	<b>46 815 756,05</b>
Section d'investissement	Dépenses BP 2017	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2017	Recettes DMI	TOTAL
Réel	29 303 783,98	8 483 828,15	37 787 612,13	7 977 835,00	8 422 828,15	16 400 663,15
Ordre	203 687,00	833 403,39	1 037 090,39	5 671 433,60	1 601 403,39	7 272 836,99
Virement de section à section			0,00	5 127 126,02	-577 296,68	4 549 829,34
Besoin de financement par emprunt				10 731 076,36	-129 703,32	10 601 373,04
<b>TOTAL</b>	<b>29 507 470,98</b>	<b>9 317 231,54</b>	<b>38 824 702,52</b>	<b>29 507 470,98</b>	<b>9 317 231,54</b>	<b>38 824 702,52</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

### III. Budget annexe Déchets

#### A/ Affectation des résultats 2016

Il est rappelé que le budget primitif 2017 du budget annexe Déchets voté le 15 décembre 2016 n'a pas repris par anticipation les résultats 2016. Suite à l'étude du compte administratif 2016, à la définition des résultats définitifs 2016 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement de + 1 898 763,68 € en recettes de fonctionnement et de reporter le résultat d'investissement de 2 976 407,51 € en recettes d'investissement.

Les restes à réaliser en dépenses, soit 48 669,75 €, sont pris en compte en DM 1. Il n'y a pas de restes à réaliser de recettes.

Il est proposé d'annuler les crédits en recette d'emprunt (2 331 300 €) ouverts au budget primitif 2017 en financement de la section d'investissement dans l'attente du résultat du compte administratif 2016. De plus les dépenses imprévues de fonctionnement sont abondées dans le respect des limites réglementaires, à savoir 7,5 % des dépenses réelles par section, pour un montant de 970 763,68 €, cette enveloppe étant destinée à faire face à un risque de hausse des dépenses d'incinération.

#### B/ Ouverture de nouveaux crédits opérationnels

Il est proposé d'inscrire la somme de 596 437,76 € correspondant au solde disponible de l'excédent d'investissement (après financement des restes à réaliser) sur le projet « matériel de transport ».

Il est proposé d'inscrire la somme de 893 000 € correspondant à la contribution du budget annexe Déchets à la rénovation de l'atelier mécanique situé au centre technique municipal (Cf : rapport spécifique au Conseil Communautaire du 26 juin 2017).

Le bon entretien des Points d'Apport Volontaire situés sur le territoire du Grand Besançon nécessite un nettoyage approfondi qui n'a financièrement pas été prévu au BP 2017. Cette prestation de nettoyage composée de deux phases sera réalisée dans le cadre d'un marché avec l'UGAP. Une première tranche annuelle de nettoyage correspondant à environ la moitié du parc sera réalisée en 2017, l'autre moitié étant programmée pour 2018. Le coût de chacune des tranches est estimé à 35 K€.

#### C/ Ajustement de lignes budgétaires

Les mutations courant 2016 de deux chauffeurs de la direction n'ont pas donné lieu instantanément à de nouveaux recrutements. Dans le cadre de la convention PAL/DGD, des chauffeurs mutualisés du PAL ont donc pallié ces périodes de sous-effectif. Il s'en est mécaniquement suivi un déséquilibre au sein des lignes budgétaires concernées du budget annexe qu'il convient de rétablir. Ce réajustement nécessite donc le transfert de 80 K€ des crédits de personnel vers l'opération « Services partagés ».

#### D/ Encaissement et affectation d'une subvention d'équipement

La Communauté de communes du Val Saint-Vitois a souhaité renouveler l'intégralité de son parc de bacs pour déchets recyclables devenus trop vétustes. Toutefois, la proximité avec la date de sa dissolution n'a pas permis de mener cette opération à son terme.

C'est pourquoi, par délibération du 26 septembre 2016, les élus du Val Saint-Vitois ont souhaité attribuer à la Direction gestion des Déchets du Grand Besançon une subvention d'équipement d'un montant de 134 334,00 € devant permettre un renouvellement des bacs sur les communes venues au Grand Besançon.

Il est proposé d'accepter cette subvention et de la réaffecter sur la ligne budgétaire dédiée à l'acquisition de bacs.

#### E/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié, tandis que le besoin de financement par emprunt est ramené à 0 € (contre 2 331 300 € au budget primitif).

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2017	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2017	Recettes DMI	TOTAL
Réel	20 395 500,00	1 898 763,68	22 294 263,68	21 241 500,00	1 898 763,68	23 140 263,68
Ordre	941 900		941 900,00	97 900,00		97 900,00
Virement de section à section	2 000	0,00	2 000,00			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>21 339 400,00</b>	<b>1 898 763,68</b>	<b>23 238 163,68</b>	<b>21 339 400,00</b>	<b>1 898 763,68</b>	<b>23 238 163,68</b>
Section d'investissement	Dépenses BP 2017	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2017	Recettes DMI	TOTAL
Réel	3 177 300,00	779 441,51	3 956 741,51		3 110 741,51	3 110 741,51
Ordre	97 900,00		97 900,00	941 900,00		941 900,00
Virement de section à section				2 000,00		2 000,00
Besoin de financement par emprunt				2 331 300,00	-2 331 300,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 275 200,00</b>	<b>779 441,51</b>	<b>4 054 641,51</b>	<b>3 275 200,00</b>	<b>779 441,51</b>	<b>4 054 641,51</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

### IV. Budget annexe CRR

#### A/ Affectation des résultats 2016 et reprise des restes à réaliser d'investissement

Suite à l'étude du compte administratif 2016, au calcul des résultats définitifs 2016, il convient d'affecter les résultats de la façon suivante :

- le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 668 274,26 €. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2016 (- 645 183,35 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (23 090,91 €).
- le solde de l'excédent 2016 est affecté à la section de fonctionnement pour 146 636,00 €.

L'ajustement de l'équilibre du budget annexe CRR est réalisé par l'inscription de 75 K€ en dépenses imprévues.

#### B/ Nouvelles dépenses et recettes du budget annexe

Un trop perçu de charges (27316,61€ FRAC) et un remboursement de la gestion technique (12 874€ Région) sont à régulariser.

De plus une inscription de crédits à hauteur de 31 100 € est intégrée au projet de DM 1 en vue de l'annulation des rattachements de 2016 qui n'ont pu être soldés.

#### C/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

Il n'y a pas de besoin de financement par emprunt.

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2017	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2017	Recettes DMI	TOTAL
Réel	6 152 264,30	146 636,00	6 298 900,30	7 017 413,81	146 636,00	7 164 049,81
Ordre	212 954,00		212 954,00			0,00
Virement de section à section	652 195,51		652 195,51			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 017 413,81</b>	<b>146 636,00</b>	<b>7 164 049,81</b>	<b>7 017 413,81</b>	<b>146 636,00</b>	<b>7 164 049,81</b>
Section d'investissement	Dépenses BP 2017	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2017	Recettes DMI	TOTAL
Réel	867 149,51	668 274,26	1 535 423,77	2 000,00	668 274,26	670 274,26
Ordre			0,00	212 954,00		212 954,00
Virement de section à section				652 195,51		652 195,51
Besoin de financement par emprunt				0,00		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>867 149,51</b>	<b>668 274,26</b>	<b>1 535 423,77</b>	<b>867 149,51</b>	<b>668 274,26</b>	<b>1 535 423,77</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

## V. Budget annexe du Noret

### A/ Affectation des résultats 2016

Suite à l'étude du compte administratif 2016, au calcul des résultats définitifs 2016, il convient d'affecter l'excédent d'investissement de 31 029,10 € en investissement. Celui-ci vient ainsi augmenter le remboursement de l'avance faite par le budget principal.

### B/ Nouvel équilibre du budget annexe Noret

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.  
Il n'y a pas de besoin de financement par emprunt.

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DU NORET						
Section de fonctionnement	Dépenses BP 2017	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2017	Recettes DMI	TOTAL
Réel	510 000,00		510 000,00	513 706,00		513 706,00
Ordre	1 023 706,00		1 023 706,00	1 020 000,00		1 020 000,00
Virement de section à section			0,00			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 533 706,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 533 706,00</b>	<b>1 533 706,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 533 706,00</b>
Section d'investissement	Dépenses BP 2017	Dépenses DMI	TOTAL	Recettes BP 2017	Recettes DMI	TOTAL
Réel	3 706,00		3 706,00		31 029,10	31 029,10
Ordre	1 020 000,00		1 020 000,00	1 023 706,00		1 023 706,00
Virement de section à section						0,00
Remboursement avances budget principal		31 029,10	31 029,10			
<b>TOTAL</b>	<b>1 023 706,00</b>	<b>31 029,10</b>	<b>1 054 735,10</b>	<b>1 023 706,00</b>	<b>31 029,10</b>	<b>1 054 735,10</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

## VI. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°1

Le recours prévisionnel à l'emprunt consolidé est diminué de 10,6 M€ pour atteindre 13,8 M€. Il concerne les budgets annexes Transports pour 10,6 M€ et AIBO (Aire Industrielle Besançon-Ouest) pour 3,2 M€.

Besoin de financement par emprunt après DM N°1			
	BP 2017	DM N°1	Total
Budget principal	8 155 522	-8 155 522	0,00
Budget annexe TRANSPORTS	10 731 076	-129 703	10 601 373
Budget annexe DECHETS	2 331 300	-2 331 300	0
Budget annexe CRR	0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
Budget annexe AIBO	3 174 843		3 174 843
Budget annexe Autres ZAE	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>24 392 742</b>	<b>-10 616 526</b>	<b>13 776 216</b>

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 15 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°1 2017.**

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98  
Contre : 0  
Abstentions : 15  
Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 JUIL. 2017



Contrôle de légalité

## Annexe 1 - Présentation par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	288 862,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	17 018 812,35
012	Charges de personnel	967 500,00	70	Produits des services	-20 000,00
014	Atténuations de produits	36 100,00	73	Impôts et taxes	357 692,00
65	Autres charges de gestion courante	31 594,00	74	Dotations, subventions et participations	599 698,00
67	Charges exceptionnelles	90 000,00	75	Autres produits de gestion courante	19 000,00
023	Virement à la section d'investissement	16 741 146,35	77	Produits exceptionnels	180 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>18 155 202,35</b>	<b>TOTAL</b>		<b>18 155 202,35</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
001	Résultat d'investissement reporté	12 948 759,36	021	Virement de la section de fonctionnement	16 741 146,35
20	Immobilisations incorporelles	2 510 732,92	10	Dotations, fonds divers et réserves	16 244 725,65
204	Subventions d'équipements versées	2 759 048,85	13	Subventions d'investissement reçues	154 478,00
21	Immobilisations corporelles	5 375 002,93	16	Emprunts et dettes assimilées	-8 155 522,47
23	Immobilisations en cours	1 200 478,2			
26	Participations et créances rattachées à des participations	178 000,00			
27	Autres immobilisations financières	12 805,27			
<b>TOTAL</b>		<b>24 984 827,53</b>	<b>TOTAL</b>		<b>24 984 827,53</b>

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
023	Virement de section	-577 296,68	002	Résultat de fonctionnement reporté	190 703,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	768 000,00	73	Produits issus de la fiscalité	
<b>TOTAL</b>		<b>190 703,32</b>	<b>TOTAL</b>		<b>190 703,32</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
001	Résultat d'investissement reporté	7 569 968,65	021	Virement de section	-577 296,68
20	Immobilisations incorporelles	-513 940,60	10	Dotations, fonds divers et réserves	7 805 375,76
21	Immobilisations corporelles	1 260 199,71	16	Emprunts et dettes assimilées	-129 703,32
23	Immobilisations en cours	136 600,39	27	Autres immobilisations financières	617 452,39
27	Autres immobilisations financières	31 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	768 000,00
041	Opérations patrimoniales	833 403,39	041	Autres immobilisations financières	833 403,39
<b>TOTAL</b>		<b>9 317 231,54</b>	<b>TOTAL</b>		<b>9 317 231,54</b>

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges à caractère général	115 000.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 898 763.68
012	Charges de personnel	-80 000.00			
67	Charges exceptionnelles	893 000.00			
022	Dépenses imprévues	970 763.68			
023	Virement à la section d'investissement				
<b>TOTAL</b>		<b>1 898 763.68</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 898 763.68</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
21	Immobilisations corporelles	779 441.51	021	Virement de la section de fonctionnement	
020	Dépenses imprévues		001	Résultat d'investissement reporté	2 976 407.51
			13	Subventions d'investissement	134 334.00
			16	Emprunts et dettes assimilées	-2 331 300.00
<b>TOTAL</b>		<b>779 441,51</b>	<b>TOTAL</b>		<b>779 441,51</b>

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	40 200,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	146 636,00
022	Dépenses imprévues	75 336,00			
67	Charges exceptionnelles	31 100,00			
023	Virement à la section d'investissement				
<b>TOTAL</b>		<b>146 636,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>146 636,00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
001	Résultat d'investissement reporté	645 183,35	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	668 274,26
21	Immobilisations corporelles	17 090,91			
<b>TOTAL</b>		<b>668 274,26</b>	<b>TOTAL</b>		<b>668 274,26</b>

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
16	Emprunts et dettes assimilées	31 029,10	001	Résultat d'investissement reporté	31 029,10
<b>TOTAL</b>		<b>31 029,10</b>	<b>TOTAL</b>		<b>31 029,10</b>

Annexe 2 - PPI

Plan Pluriannuel d'investissement 2017-2021 avec enveloppe "équipements structurants"									
N° projet	priorités	2017	2018	2019	2020	2021	Total 2017-2021	Commentaires	
1	Aides aux communes	50 000	0	0	0	0	50 000	Subvention exceptionnelle pour la construction d'une maison pour les personnes dépendantes / maladie d'Alzheimer (50 000€ = reports 2016)	
2	Autres	178 492	54 270	54 880	55 490	56 100	399 232	Crédits d'investissements divers annuels : mobilier et véhicules CAGB etc...	
3	Autres	93 104	61 262	62 404	63 546	64 688	345 004	Installations, matériels et outillages PAL et équipement médecine professionnelle.	
4	Autres	122 744	20 000	20 000	20 000	20 000	202 744	Crédits d'investissements annuels pour aménagement et sécurisation des locaux CAGB	
5	Attractivité et aménagement durable	130 000	45 000	45 000	45 000	45 000	310 000	Equipements PIG: matériel et données de topographie	
6	Attractivité et aménagement durable	200 000	0	0	0	0	200 000	Installation panneaux aux entrées d'agglomération en lien avec le renforcement de l'identité du territoire.	
7	Attractivité et aménagement durable	0	400 000	0	0	0	400 000	Remise en état du site. Fermeture prévue en 2018.	
8	Autres	2 500 000	2 500 000	0	0	0	5 000 000	Provision pour rachat de locaux pour l'agglomération (p.m: loyer La city : 0,7 M€ / an) : L'achat pour 1,9 M€ de la BA/BU devra faire l'objet d'un portage.	
9	Autres	250 000	1 000 000	250 000	0	0	1 500 000	Participation de l'Agglomération (à hauteur de son activité) à la reconstruction du garage et de l'atelier de maintenance au CTM (maîtrise d'ouvrage Ville)	
10	Autres	120 000	0	0	0	0	120 000	Etudes	
11	Autres	65 000	35 000	0	0	0	100 000	Intégration des plans SIG	
12	Aides aux communes	150 000	0	0	0	0	150 000	Poursuite de l'amélioration de l'entrée de Morre par la démolition d'un hangar (après rachat à l'EPF)	
13	Attractivité et aménagement durable	10 000	0	10 000	0	10 000	30 000	Petits travaux d'entretien tous les 2 ans	
14	Economie et aménagement supérieur	161 256	0	0	0	0	161 256	Solde de l'opération en 2016 : signalétique. Glissement des crédits non réalisés de 2016 sur 2017.	
15	Attractivité et aménagement durable	757 459	185 316	0	0	0	942 775	Réalisation par la CAGB d'itinéraires cyclables dans le cadre du schéma directeur, et notamment en 2016-2017: Maiale - Chalezeule, Nancy - Gennes - Saône, Centre de Saône - Gare de Saône, Roche-Novillars...	
16	Attractivité et aménagement durable	0	0	200 000	200 000	200 000	600 000	Poursuite du programme d'itinéraires cyclables à définir	
17	Attractivité et aménagement durable	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000	Contribution pour l'investissement du syndicat	
18	Attractivité et aménagement durable	200 000	0	0	0	0	200 000	Travaux d'économies d'énergie	



N° projet	priorités		2017	2018	2019	2020	2021	Total 2017-2021	Commentaires
19	Attractivité et aménagement durable	Etudes mobilités	7 650	50 000	40 000	35 000	0	132 650	Etudes d'amélioration de la mobilité dans l'Agglomération
20	Attractivité et aménagement durable	Participation LGV 2 ème tranche	28 645	29 300	0	0	0	57 945	Crédits d'études en 2017-2018. Participation de la CAGB (prévue à 6 M€) décalée après 2020 compte tenu de l'avancement du projet par la Région.
21	Attractivité et aménagement durable	Participation Infrastructures routières (RN57)	0	0	2 500 000	0	0	2 500 000	Etudes et premières réalisations pour l'aménagement Beure - Amitié en 2018-2019
22	Aides aux communes	Gestion des voiries communales (renouvellement dans les ZAE transférées)	426 083	426 083	426 083	426 083	426 083	2 130 415	Renouvellement des voiries d'intérêt communal (dont ZAE transférées au 01/01/2017)
23	Aides aux communes	Fonds de concours aux communes (PDU)	167 229	150 000	150 000	150 000	150 000	767 229	Fonds de concours annuel pour la réalisation d'équipements liés au Plan de Déplacement Urbain, pistes cyclables notamment.
24	Attractivité et aménagement durable	Plan de Déplacement Urbain	97 308	0	0	0	75 000	172 308	Crédits inscrits pour évaluation du PDU en 2021.
25	Economie et Enseignement supérieur	AP/CP Mamières	1 060 000	571 696	200 000	700 000	0	2 531 696	Participations d'équilibre à la ZAC réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Territoire 25. En 2016 et 2017: acquisitions foncières, démolitions (Javel, Maréchal), études et travaux VRD et paysagers ...
26	Economie et Enseignement supérieur	Auxon - Zac Nouvelle Ere	391 280	107 000	108 000	294 000	158 000	1 058 280	Subventions d'équilibre dans le cadre de la ZAC d'Auxon menée par la SEDD (dont bâtiment SIGNAL par T25: création d'une plateforme / lieu d'échanges )
27	Economie et Enseignement supérieur	Bio Innovation	1 076 000	1 998 025	0	0	0	3 074 025	Construction d'un bâtiment par la SEDD avec acquisition d'une partie en VEFA par la CAGB . Compte tenu du glissement du planning opérationnel sur le 2nd semestre 2018 et des étapes de paiement prévues dans la VEFA, seuls 35% des 3,074 M€ seront effectivement à engager en 2017 soit 1,076 M€.
28	Economie et Enseignement supérieur	COMUE: subvention à la VdB	642 000	0	0	0	0	642 000	Subvention à la Ville de Besançon pour l'installation du siège de la COMUE dans l'ancienne maison du directeur à l'Observatoire et dans l'ex-bâtiment CNRS.
29	Economie et Enseignement supérieur	Bibliothèque d'Agglomération (Bibliothèque Universitaire) - Etudes	100 000	200 000	200 000	200 000	0	700 000	Etudes pour la création d'une bibliothèque d'agglomération et d'un elearning center sur le site Saint-Jacques (Cité des Sciences et de l'Innovation).
30	Economie et Enseignement supérieur	projet enseignement supérieur : Jardin des savoirs et de la découverte	0	0	500 000	0	0	500 000	Participation au projet Ville de Besançon : déménagement du jardin botanique de la Place Leclerc et aménagement (sur le site de l'Observatoire) d'un jardin à vocation publique et de recherche universitaire = Jardins des savoirs (études en 2017-2018)
31	Economie et Enseignement supérieur	FIE et autres subventions	696 550	220 000	180 000	220 000	180 000	1 496 550	Enveloppe annuelle pour fonds de concours favorisant l'implantation d'entreprises sur le territoire
32	Economie et Enseignement supérieur	Marchaux	262 614	0	0	0	0	262 614	Inscription de crédits d'acquisitions pour réserve foncière en vue d'un aménagement d'une zone économique à Marchaux.
33	Economie et Enseignement supérieur	Pépinières de Palente	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000	Travaux annuels de gros entretien de la pépinière
34	Economie et Enseignement supérieur	Portes de Vesoul	35 490	90 000	320 000	300 000	500 000	1 245 490	Inscription de crédits pour permettre les études et acquisitions de préparation de la ZAC qui sera lancée de façon opérationnelle après 2020.

N°projet	priorités	2017	2018	2019	2020	2021	Total 2017-2021	Commentaires
35	Economie et Enseignement supérieur	200 000	0	0	0	0	200 000	Programme en cours de définition : requalification de pépinières et locaux d'activités
36	Economie et Enseignement supérieur	30 000	0	0	0	0	30 000	Lancement d'une maîtrise d'œuvre pour une étude sur une potentielle réhabilitation (non éligible à TEPCV).
37	Economie et Enseignement supérieur	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	1 050 000	Contribution annuelle au SM Lumière en Investissement
38	Economie et Enseignement supérieur	648 000	178 000	178 000	0	0	1 004 000	Augmentation de capital
40	Economie et Enseignement supérieur	328 000	328 000	328 000	328 000	328 000	1 640 000	Avances remboursables au SMPSI
41	Economie et Enseignement supérieur	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000	
42	Economie et Enseignement supérieur	289 827	648 139	553 040	483 077	620 077	2 594 160	Rachat par l'Agglomération des voiries réalisées par la SEDD dans le cadre de la ZAC.
43	Economie et Enseignement supérieur	47 493	51 482	65 203	74 080	74 080	312 338	Participations versées à la Ville de Besançon pour réseaux d'eau et d'assainissement sur Témis 1.
44	Economie et Enseignement supérieur	0	0	1 350 871	0	0	1 350 871	Participations d'équilibre à la ZAC au titre des rachats de voiries réalisés par la SEDD
45	Economie et Enseignement supérieur	200 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000	Participations d'équilibre à la ZAC.
46	Economie et Enseignement supérieur	222 500	32 000	32 000	32 000	32 000	350 500	Travaux annuels d'entretien et de réfection de la Maison des Microtechniques
47	Attractivité et aménagement durable	336 970	0	0	0	0	336 970	Aménagement ddes ICC Industries Créatives et Culturelles, dont 52 rue Battant puis création progressive de nouvelles cellules.
48	Attractivité et aménagement durable	49 219	0	0	0	0	49 219	Soide des aménagements de la pépinière maraîchère, avec notamment aménagements d'amélioration de l'utilisation (zone d'accueil, achat de serres..).
49	Aides aux communes	443 510	260 000	260 000	210 000	210 000	1 383 510	Fonds de concours pour les aménagements de centres de villages.
50	Attractivité et aménagement durable	340 391	100 000	100 000	0	0	540 391	Réalisation de capteurs solaires photovoltaïques sur différents bâtiments de la CAGB.

N°projet	priorités		2017	2018	2019	2020	2021	Total 2017-2021	Commentaires
51	Aides aux communes	Fonds isolation	262 682	205 000	205 000	205 000	205 000	1 082 682	Fonds de concours aux communes pour isolation bâtiments et éclairage publics
52	Attractivité et aménagement durable	Plan Climat Air Energie Territorial	6 496	0	0	0	0	6 496	Soled subvention commune
53	Attractivité et aménagement durable	Création légumerie	0	0	500 000	0	0	500 000	Inscription d'une provision pour réalisation d'une légumerie pour les cantines scolaires notamment (après étude d'opportunité et de faisabilité réalisée en 2016 en interne), notamment dans un objectif de valorisation des circuits courts.
54	Habitat	API/CP Aides à la pierre déléguées	450 000	520 000	520 000	520 000	520 000	2 530 000	
55	Habitat	API/CP HABITAT 2013-2019	3 002 000	2 460 000	2 340 000	2 340 000	1 980 317	12 122 317	
56	Habitat	Nouvelle politique de l'Habitat	0	0	0	0	150 000	150 000	
57	Habitat	API/CP Subventions PLH 2006-2012 / Construction	160 000	400 000	0	0	0	560 000	Politique de soutien par des subventions d'équipement de l'Agglomération à l'habitat public et privé.
58	Habitat	Soutien à la réhabilitation du parc public avant 2013	213 038	105 600	149 474	0	0	468 112	
59	Habitat	API/CP Schéma départemental Gens Du Voyage GDV 2013-2019	442 284	350 000	124 572	124 572	124 572	1 166 000	Acquisitions et aménagements pour la réalisation de terrains familiaux selon opportunités foncières.
60	Habitat	Aires d'accueil des Gens Du Voyage AGDV : renouvellement, mise aux normes, amélioration	35 478	35 000	35 000	45 000	35 000	185 478	Enveloppe annuelle pour travaux de réfection et amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage à la Malcombe.
61	Habitat	Dépôts et cautionnement AAAGDV	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	Crédits annuels (en recettes et en dépenses) de la règle de l'aire d'accueil des gens du voyage à la Malcombe pour restitution des cautions lors du départ des gens du voyage.
62	Habitat	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) Protocole	387 100	0	0	0	0	387 100	Protocole de préfiguration des nouveaux Programme de Rénovation Urbaine signé le 21/04/2016 permettant d'engager les études de définition des PRU.
63	Habitat	API/CP PNRU 2016-2019	218 800	100 000	860 000	1 360 000	2 360 000	4 898 800	L'Agglomération sera amenée à accompagner GBH dans les démolitions des 408 (premier bâtiment dès 2017/2018) .Accompagnement du relogement habitants (Grette notamment)
64	Attractivité et aménagement durable	Smart City	50 000	100 000	100 000	100 000	100 000	450 000	Investissement de la CAGB dans le développement d'une smart city
65	Attractivité et aménagement durable	PLU	553 867	245 680	150 000	0	0	949 547	Reprise des PLU et PSMV des communes
66	Attractivité et aménagement durable	PLUI	0	150 000	150 000	150 000	150 000	600 000	Elaboration du PLUI

N°projet	priorités	2017	2018	2019	2020	2021	Total 2017-2021	Commentaires
67	Aides aux communes	120 000	140 000	167 000	167 000	167 000	761 000	Réfonte du dispositif Ordriclasse en cours pour permettre la pérennisation du dispositif (obsolescence des matériels) et la prise en compte notamment de l'évolution des besoins numériques.
68	Autres	2 010 761	350 000	350 000	350 000	350 000	3 410 761	Enveloppe annuelle de crédits d'investissement pour les TIC, avec un effort exceptionnel nécessaire 2017, notamment pour le renouvellement de matériels, le développement du stockage, le remplacement des systèmes centraux ...
69	Autres	426 597	190 000	150 000	150 000	150 000	1 066 597	Credits d'investissements divers annuels : informatique hors services communs, mobilier, Fablab etc...
70	Attractivité et aménagement durable	500 000	0	0	0	0	500 000	Programme à définir
71	Attractivité et aménagement durable	184 663	144 797	0	0	0	329 460	Travaux de réhabilitation et aménagement de la captainerie, Moulin Saint-Paul
72	Attractivité et aménagement durable	90 561	0	30 000	0	0	120 561	Travaux d'aménagement
73	Aides aux communes	165 000	150 000	50 000	50 000	50 000	465 000	Fonds de concours pour projets qui concourent à l'attractivité d'itinérance touristique (vallée du Doubs et via Francigena)
74	Attractivité et aménagement durable	24 400	0	0	0	0	24 400	Etudes en cours pour définition des besoins
75	Attractivité et aménagement durable	150 000	550 000	2 000 000	1 200 000	0	3 900 000	Restructuration globale de la base de loisirs d'Osselle pour développement de l'attractivité du site. Phase 1 = travaux sur accueil, espace baignade, restauration et paysage
77	Attractivité et aménagement durable	0	600 000	600 000	0	0	1 200 000	Réfection piscines extérieures Chalezeule (maîtrise d'ouvrage Ville)
78	Attractivité et aménagement durable	50 000	150 000	300 000	700 000	0	1 200 000	Etudes pour création d'un nouvel équipement à vocation aqua ludique sur le territoire.
79	Attractivité et aménagement durable	200 000	900 000	700 000	0	0	1 800 000	Construction d'une salle destinée à l'accueil d'une structure artificielle d'escalade ( avec homologation en niveau international. Portage CAGB.
80	Attractivité et aménagement durable	0	250 000	250 000	0	0	500 000	Participation au projet de réserve des collections du Musée de Nancray
81	Aides aux communes	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000	Nouveau dispositif visant à favoriser les achats d'instruments et de matériels pour les écoles de musique : règlement en cours de réflexion pour mise en œuvre 2017
82	Attractivité et aménagement durable	0	500 000	0	0	0	500 000	Projet centre équitation sur Auxon(ex: Pagnozoo)

N° projet	priorités		2017	2018	2019	2020	2021	Total 2017-2021	Commentaires
83	Attractivité et aménagement durable	Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)	30 000	30 000	60 000	20 000	0	140 000	Développement des aires d'accueil de campings cars : aménagement Mopifaucou / Avanne...
84	Attractivité et aménagement durable	Port fluvial d'agglomération (gestion des 3 sites : grosses réparations/équipements)	70 700	20 000	20 000	20 000	20 000	150 700	Enveloppe annuelle pour entretien / réparations 3 sites : Deluz, Cité des arts, moulin St Paul
85	Attractivité et aménagement durable	Citadelle	77 500	0	500 000	500 000	0	1 077 500	2018-2019 : soutien à la reconstruction musée de la Résistance et de la Déportation
86	Attractivité et aménagement durable	SM maisons comtoises Nancray (contribution en investissement)	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	155 000	Participation à l'équipement
87	Attractivité et aménagement durable	Valorisation du patrimoine (fonds de concours/plan de gestion UNESCO)	45 000	83 300	83 300	83 300	83 300	378 200	Soutien à la poursuite du programme de rénovation du patrimoine Vauban.
88	Attractivité et aménagement durable	Fonds de concours musiques actuelles	0	140 000	140 000	0	0	280 000	Soutien à la rénovation du Bastion de Bregille et à l'extension salle de la Rodia.
89	Attractivité et aménagement durable	Camping Chaleuzeule	20 000	120 000	20 000	20 000	20 000	200 000	Travaux
90	Attractivité et aménagement durable	Enveloppe Equipements Structurants	0	0	0	0	4 700 000	4 700 000	Enveloppe d'un montant de 15,8 M€ entre 2021-2023: affectation à décider après études.
91	Provision	Provision	0	200 000	200 000	200 000	200 000	800 000	Provision
<b>TOTAL</b>			<b>23 447 740</b>	<b>19 415 950</b>	<b>19 373 827</b>	<b>12 627 148</b>	<b>15 000 217</b>	<b>89 864 882</b>	